

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAE 192 Subvention de fonctionnement (5 000 euros) à l'Association Paris Diversité (3^{ème}).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2021 à l'Association Paris Diversité (3^{ème}) ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Paris Diversité, domiciliée au 89 rue de Turbigo (75003) (n° simpa 193703 – dossier 2021_05887) au titre de l'exercice 2021.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée, à hauteur de 5 000 euros, sur le budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris et exercices suivants si besoin sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO